



Cheseaux-sur-Lausanne Information pour le parcage des véhicules

Pour rappel La Municipalité a mis en place un concept de parcage pour l'ensemble du territoire communal. L'objectif est d'éviter les voitures ventouses et l'occupation de places par des pendulaires qui ne contribuent pas à la prise en charge des infrastructures. L'objectif est également d'offrir des places disponibles pour ceux qui désirent accéder à nos commerces.

Aucune place de parc publique n'est disponible, gratuitement, pour un parcage de longue durée, permettant par exemple, de stationner un véhicule au même endroit, du matin au soir en semaine. Des autorisations de stationnement longue durée payantes (CHF 70.-/mois) valables sur le parking du Grand Pré peuvent être demandées (voir règlement communal régissant le stationnement sur le parking du Grand Pré pour les modalités). Pour les éventuelles places non-limitées dans le temps, l'article 38 alinéa 2 du RGP de la commune s'applique, soit un stationnement maximum de 3 jours consécutifs.

Vous trouverez ci-dessous la situation de parcage pour les divers lieux de la commune.

Parking Grand Pré – 139 places (96 + 43) + 10 places motos/scooters (paiements cash / carte bancaire sans contact / application mobile) :

- 1) Les deux premières heures gratuites.
- 2) De la 3^{ème} à la 6^{ème} heure : Fr. 1.-- de l'heure.
- 3) Au-delà de 6 heures, forfait de Fr. 5.-- **pour un maximum autorisé de 10 heures payantes.**
- 4) Parcage gratuit entre 19h00 et 07h00, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Parking Grand Pré, 21 places (sous le viaduc) privées réservées macaron LEB, autorisations délivrées par LEB/TL (marquage des places en jaune).

Parking Radcliffe (face à la Station-service Shell) - 63 places :

Parcage avec disque Max.4h, libre de 22h00 à 08h00 et les dimanches et jours fériés.

Les autres places sont répertoriées sur le tableau qui suit.

A travers ce remaniement des zones de parcage, la Municipalité espère d'une part offrir plus de possibilités pour l'accès aux commerces, et d'autre part permettre aux habitants de notre village ou à leurs visiteurs de trouver des places de parc dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous remercions de prendre note de ces dispositions en vous rappelant que notre service de police administrative est à disposition pour toute information supplémentaire.

Situation places de parc sur la Commune de Cheseaux

Emplacement	Nombre de places et statut
3. Derrière-le-Château	11 places Max 4 heures Libre 22h00 – 08h00 et dimanches et jours fériés 2 x 3 places motos/scooters
3. Derrière-le-Château Collège Marais-du-Billet	9 places Max. 30 min, Libre de 17h00 à 07h00 et les samedis, dimanches et jours fériés 18 places zone macarons enseignants Libre de 17h00 à 07h00 et les samedis, dimanches et jours fériés
4. Maison de Commune Rte de Lausanne 2	4 places 15 min (7j7, 24h/24) 5 places 30 min / 18 places zone bleue / 1 place mobilité réduite Max.3h Parking réservé administration 18 places Libre de 17h00 – 07h00 et les SA-DI et jours fériés 5 places motos/scooters
5. Rue du Pâquis	2 x 2 places zone bleue 2 places 15 min (7j/j, 24h/24) devant la BCV
6. Route d'Yverdon	2 places zone bleue
Route de Lausanne 1-3 (vers Boucherie Codu)	3 places 30 minutes LU au SA de 08h00 à 19h00, libre les dimanches et jours fériés
7. Route de Lausanne, proche giratoire Bel-Air	4 places Max 4 heures, libre de 22h00 – 08h00 et les dimanches et jours fériés
8. Ruelle du Temple	4 places, Max. 2 heures 7j/7 Libre 22h00-07h00
9. Rte de Genève (au droit du Galion)	4 places – zone bleue 3 places motos/scooters (angle rte de Lausanne)
10. Chemin de Sous-le- Mont	9 places Max. 10 heures Libre les dimanches et jours fériés
11. Chemin de la Saugettaz	8 places Max. 4 heures Libre 22h00-08h00 et les dimanches et jours fériés 3 places motos/scooters

Emplacement	Nombre de places et statut
12. Route de Morrens	18 places Max 4 heures, libre 22h00 à 08h00 et les dimanches et jours fériés.
13. Chemin de Champ-Pamont	5 places Max 4 heures, libre de 22h00 – 08h00 et les dimanches et jours fériés 2 places motos/scooters
14. Derrière-la-Ville Collège et Salle de sports	33 places zone macarons enseignants Libre de 17h00 à 07h00 et les SA-DI et jours fériés (7 places zone macarons enseignants + 1 place mobilité réduite 7j/7 (JPLdC) (OSR 2.01/2.50))
15. Ch. de la Plantaz Pavillon scolaire	5 places zone macarons enseignants Libre de 17h00 à 07h00 + les SA-DI et jours fériés
16. Ch. de Sorécot, au droit du n°30	4 places Max 4h, libre de 22h00- 08h00 et les dimanches et jours fériés 2 places motos/scooters
18. Zone de stationnement RC 317b Vers giratoire Pâquis Vers intersection BousSENS	10 places Max. 6h 7j/7, interdit aux camions et remorques 15 places Max.6h 7j/7, camions et remorques autorisés

Total des places disponibles sur la Commune : 416 (+21 LEB/TL)

Places avec restrictions, réservées aux activités dévolues

5. Cimetière, rue du Pâquis	5 places	Réservées aux usagers du cimetière (interdiction de stationner OSR 2.50)
15. chemin de la Plantaz, à proximité de l'école	7 places	Uniquement dépose et embarquement scolaire stationnement autorisé Max 15 min (interdiction de stationner OSR 2.50)
16. Terrain de foot, ch. de Sorécot	23 places	Réservées aux usagers foot, skatepark, pétanque
17. Tennis, rte de Genève	10 places	Réservées aux membres et visiteurs du club
17. Voirie	20 places	Réservées aux services de voirie et du SDIS

